

Eau et agriculture : des enjeux partagés

DOSSIER DE PRESSE



Contact presse :

Eau de Paris : Dorothée Bompont - 01 58 06 35 92 - 06 24 90 23 13 - presse@eaudeparis.fr

Agence de l'eau Seine-Normandie : Marie-Anne Petit - 06 61 58 91 74 - petit.marie-anne@aesn.fr

Sommaire

Introduction	03
Des enjeux partagés et des acteurs mobilisés	05
Vers davantage d’agilité dans les systèmes d’aides financières ?	11
Une palette d’outils fonciers au service de l’agriculture durable.....	15
La structuration des filières au cœur des projets de territoires	17
Annexes	19
Carte d’identité d’Eau de Paris.....	20
Eau de Paris : un plan d’actions à horizon 2020 pour protéger la ressource en eau.....	21
L’alimentation en eau potable de Paris.....	22
Carte d’identité de l’Agence de l’eau Seine-Normandie.....	24
Programme du séminaire	25

S'il est un domaine dans lequel Eau de Paris, entreprise publique intégrée, marque sa différence, c'est sa politique de protection de la ressource en eau potable. Depuis 2007, elle illustre son engagement en matière de transition écologique des territoires et témoigne de son ambition d'une **gestion de l'eau fondée sur l'intérêt général**.

La qualité des eaux, qu'elles soient souterraines ou de rivières, est aujourd'hui affectée par les activités humaines, qui imposent d'importants traitements de dépollution pour garantir une eau parfaitement saine pour les usagers. Pour Eau de Paris, la protection de cette ressource permet non seulement de répondre à ces impératifs de santé publique mais aussi de préserver un patrimoine naturel précieux et fragile. Sa stratégie de protection des ressources en eau passe par conséquent par une politique préventive qui repose notamment sur la transition vers des pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau, grâce à un partenariat étroit avec les organismes agricoles, des associations et les collectivités locales, ainsi que la proposition d'outils de soutiens technique et financier, de mise à disposition de foncier agricole et d'aide au développement de filières durables. Il s'agit de rechercher et mettre en œuvre des démarches gagnant-gagnant, fondées sur la confiance et la volonté d'agir des parties prenantes, et qui bénéficient du **soutien attentif de l'Agence de l'eau Seine-Normandie**.

En parallèle, Eau de Paris s'appuie sur son **expertise reconnue en matière de recherche publique** pour développer les travaux sur les pollutions émergentes et les nouveaux facteurs de risque et agir le plus en amont possible pour préserver la qualité de l'eau. D'autres menaces pèsent par ailleurs sur l'avenir de la ressource en eau et nous imposent de redoubler d'effort. L'impact du changement climatique est déjà là, qui provoque une pression quantitative sur la ressource et implique de se mobiliser pour une gestion économe des masses d'eau.

Ces nouveaux défis sont au cœur du projet porté par Eau de Paris, qui fait de la protection et de la préservation de la ressource en eau un élément structurant de sa mission de service public.

Rassemblant élus, représentants du monde agricole et des instances de l'eau, membres d'associations environnementales et de consommateurs, le séminaire de Fontainebleau du 18 mai, organisé par Eau de Paris et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, sera l'occasion d'échanger et de confronter les points de vue des différents acteurs concernés par les enjeux partagés de l'eau et de l'agriculture. Quel diagnostic ? Quels systèmes d'aides financières ? Quels leviers fonciers ? Autant de questions qui seront débattues au cours de 4 tables rondes thématiques. L'occasion pour Eau de Paris d'annoncer ses 4 engagements pour les années à venir en faveur de la protection de la ressource.

1. Le lancement d'une consultation sur un nouveau régime d'aide aux agriculteurs adapté aux spécificités du territoire et plus incitatif, porté par Eau de Paris et financé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie*.
2. Le maintien du budget d'investissement d'Eau de Paris pour la protection de la ressource, en particulier pour des acquisitions ciblées sur les zones les plus vulnérables, en s'engageant à maintenir une agriculture durable via des baux ruraux environnementaux, avec une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie*.
3. Une accélération de la structuration des filières durables agricoles, en particulier en généralisant l'expérimentation d'approvisionnement des cantines des écoliers parisiens avec des produits issus de l'agriculture biologique sur les captages d'Eau de Paris.
4. Le maintien de l'animation sur les territoires protégés garant d'un dialogue fécond avec les agriculteurs, avec le soutien de l'Agence de l'eau*.

* Sous réserve de l'approbation du programme par les instances de bassin et de l'avis favorable de la commission des aides

«C'est évidemment un enjeu stratégique pour l'agglomération parisienne que de protéger pour l'avenir ses ressources en eau, dans un contexte de raréfaction et de nécessaire adaptation au changement climatique. L'action volontariste d'Eau de Paris, avec ses partenaires locaux pour la protection des captages, produit de premiers résultats d'amélioration de la qualité de l'eau souterraine et l'Agence accompagne ses projets et ceux des autres producteurs d'eau qui investissent pour produire une eau de qualité tout en conservant une activité agricole durable. Le partage de cette expérience concourt à faire progresser l'ensemble du bassin sur ces enjeux majeurs. » Patricia BLANC, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie



Source de Villeron © Raphael Demaret

Eau de Paris poursuit une stratégie de surveillance et de protection de la ressource qui s'appuie sur son expérience et sur la volonté politique affirmée de préserver de façon durable cette ressource en eau, en lien avec les autres acteurs locaux.

Favoriser le préventif sur le curatif

Eau de Paris délivre une eau d'une qualité sanitaire irréprochable (100 % de taux de conformité). Ces excellents résultats sont dus à un contrôle continu et à des traitements performants. L'effort est d'autant plus important que la qualité de l'eau brute, avant traitement, est dégradée par des pollutions de nature et d'origine différentes pour les eaux de rivières et les eaux souterraines. Même si ces traitements sont parfaitement adaptés à la qualité des eaux brutes, **Eau de Paris mise sur la prévention des pollutions en amont dans le but de limiter au maximum ces traitements**. Cela permet de maîtriser leur coût et leur impact environnemental aujourd'hui, tout en contribuant à léguer aux générations futures une eau de meilleure qualité. Connaître l'état des ressources, leur fonctionnement ainsi que les pressions s'exerçant sur les aires d'alimentation des captages est indispensable pour cibler les actions à mener et évaluer leurs impacts. Au travers d'études et d'expérimentations, Eau de Paris s'implique sur l'ensemble des thématiques transverses liées à la protection des ressources en eau (qualité de l'eau, hydrogéologie, agronomie...) en interne ou en partenariat avec les experts du domaine.

Une tendance générale à l'amélioration de la qualité des eaux de rivière

À la faveur des actions collectives menées sous l'égide du comité du bassin, en particulier en matière d'assainissement des effluents domestiques et industriels, la qualité des cours d'eau du bassin Seine-Normandie, a connu cette dernière décennie **une amélioration continue et générale notamment sur la Seine et la Marne**.

- L'état écologique des rivières a progressé pour atteindre **39 % de masses d'eau en bon ou très bon état écologique** soit 16 % de plus par rapport à l'état publié avec le SDAGE en 2009.
- **Le bon état chimique des rivières atteint 92 %** (hors hydrocarbures aromatiques polycycliques –HAP– d'origine essentiellement atmosphérique).

Cependant, cette amélioration des rivières n'est pas constatée pour les eaux souterraines, avec 67 % des masses d'eau souterraines du Bassin Seine-Normandie polluées par les pesticides (35%), les nitrates (7%) ou les pesticides et les nitrates (25%). Cette pollution des nappes nécessite des traitements importants de l'eau pour la potabiliser avant de la distribuer aux consommateurs.



Source de Villeron ©Raphaël Demaret

Noier des partenariats pour coordonner les démarches d'animation locale

La protection des ressources en eau s'inscrit nécessairement dans un projet de territoire associant les acteurs concernés (agriculteurs, organismes agricoles, services de l'État, filières, associations, industriels, élus et collectivités). Au demeurant, les communes à proximité des sources approvisionnant la capitale¹ disposent le plus souvent de leurs propres captages, alimentés par les mêmes nappes et présentant donc les mêmes caractéristiques qualitatives. Dans le cas contraire, les communes ont été alimentées dès l'origine des captages via un débit réservé issu de la source captée. C'est pourquoi Eau de Paris a développé des partenariats avec les collectivités gestionnaires de captages locales pour améliorer collectivement la qualité de ces ressources pour le bénéfice de tous.

Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables

Les cinq chargés de missions « agriculture et territoires » sont le lien direct entre Eau de Paris et les agriculteurs, les collectivités et les acteurs locaux. Ils interviennent sur les aires d'alimentation des captages dans la région de Verneuil-sur-Avre, Provins, Sens et Nemours, tandis qu'un cinquième intervient pour le compte de l'Agglomération du Pays de Dreux en partenariat avec Eau de Paris. Ces chargés de missions font l'objet de contrats d'animation signés avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui seront renouvelés dans le cadre de son prochain programme d'accompagnement (11^{ème} programme – 2019-2024)*

¹ Voir carte en page 22

* Sous réserve de l'approbation du programme par les instances de bassin et de l'avis favorable de la commission des aides

Chaque territoire d'action s'étend jusqu'à plus de 400 km² et concerne jusqu'à plus de 300 agriculteurs. Alliant des compétences en agronomie, gestion de projets collectifs et connaissance du terrain, ils vont à la rencontre des agriculteurs et acteurs locaux pour les sensibiliser aux problématiques de la qualité de l'eau et identifier ensemble des solutions pertinentes pour y faire face. Ils les accompagnent notamment dans la mise en place de projets d'évolutions vers des pratiques agricoles durables pour l'exploitant et pour la qualité de l'eau, en s'appuyant sur des partenaires techniques locaux. Pour que la protection de la ressource soit durable, ils doivent dépasser l'échelle de la parcelle agricole pour développer des projets territoriaux alliant les filières et l'aménagement du territoire. Véritables animateurs du territoire pour impulser les dynamiques positives, ils sont les pivots de la stratégie de protection de la ressource d'Eau de Paris.



Visite de l'exploitation de culture et élevage associés d'Emmanuelle et Xavier BRAUX, ferme-pilote du projet Culture Prairies (gestion des stocks d'herbe) en partenariat avec Eau de Paris, Saint-Christophe-sur-Avre (27) ©EaudeParis

Développer des partenariats avec des chambres d'agriculture

Dès les années 90, un partenariat a été conclu avec la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne sur une aire d'alimentation de captage. En 2018, des partenariats existent entre l'ensemble des chambres d'agriculture concernées par une stratégie de protection des captages territoriale : Seine-et-Marne, Eure, Eure-et-Loir, Orne, Yonne et Aube. En complément et bonne articulation avec l'animation agricole portée par Eau de Paris qui coordonne les différentes actions, les chambres d'agriculture représentent des acteurs essentiels pour apporter aux agriculteurs un conseil spécifique et adapté, dans le but de les aider à évoluer durablement vers des systèmes agricoles compatibles avec la protection de la ressource en eau.

Articuler les leviers régaliens et les leviers incitatifs

Achever les procédures réglementaires de périmètres de protection

Les arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection sont des procédures réglementaires devant être mises en place pour chaque captage. Sous l'égide des Agences Régionales de Santé, ces procédures s'accompagnent de prescriptions qui ont pour vocation de réduire les pollutions ou risques de pollutions accidentelles et ponctuelles. Proposées par un hydrogéologue agréé indépendant, ces prescriptions sont retenues par un arrêté préfectoral suite à une enquête publique. Elles sont donc complémentaires des actions à caractère volontaire conduites à l'échelle des aires d'alimentation des captages pour réduire les pollutions diffuses. Sur les 15 captages d'Eau de Paris, 11 disposent d'un arrêté préfectoral instaurant officiellement ces périmètres de protection. L'objectif est de parvenir à 100 % de DUP en 2020. Pour les zones disposant de ces périmètres de protection, Eau de Paris, comme tout gestionnaire de captages, se doit d'accompagner les acteurs concernés par les prescriptions réglementaires (collectivités, industriels, agriculteurs, particuliers, etc.) dans leur mise en application.

Les leviers régaliens de l'État

SDAGE² et SAGE³ : fixent les orientations générales et les objectifs à atteindre pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau.

Programmes régionaux d'action Nitrates : ont pour objectif de réduire les pollutions induites ou provoquées par les nitrates agricoles, en application de la directive Nitrates.

Règlementation sur les pesticides : vise à encadrer l'usage des produits phytosanitaires et au respect des zones non traitées, en particulier dans le cadre du nouveau plan national Ecophyto.

La Police de l'eau : assure un contrôle administratif et judiciaire effectué par des agents habilités de l'État (DDT-M, DREAL, Agence Française pour la Biodiversité, ONCFS).

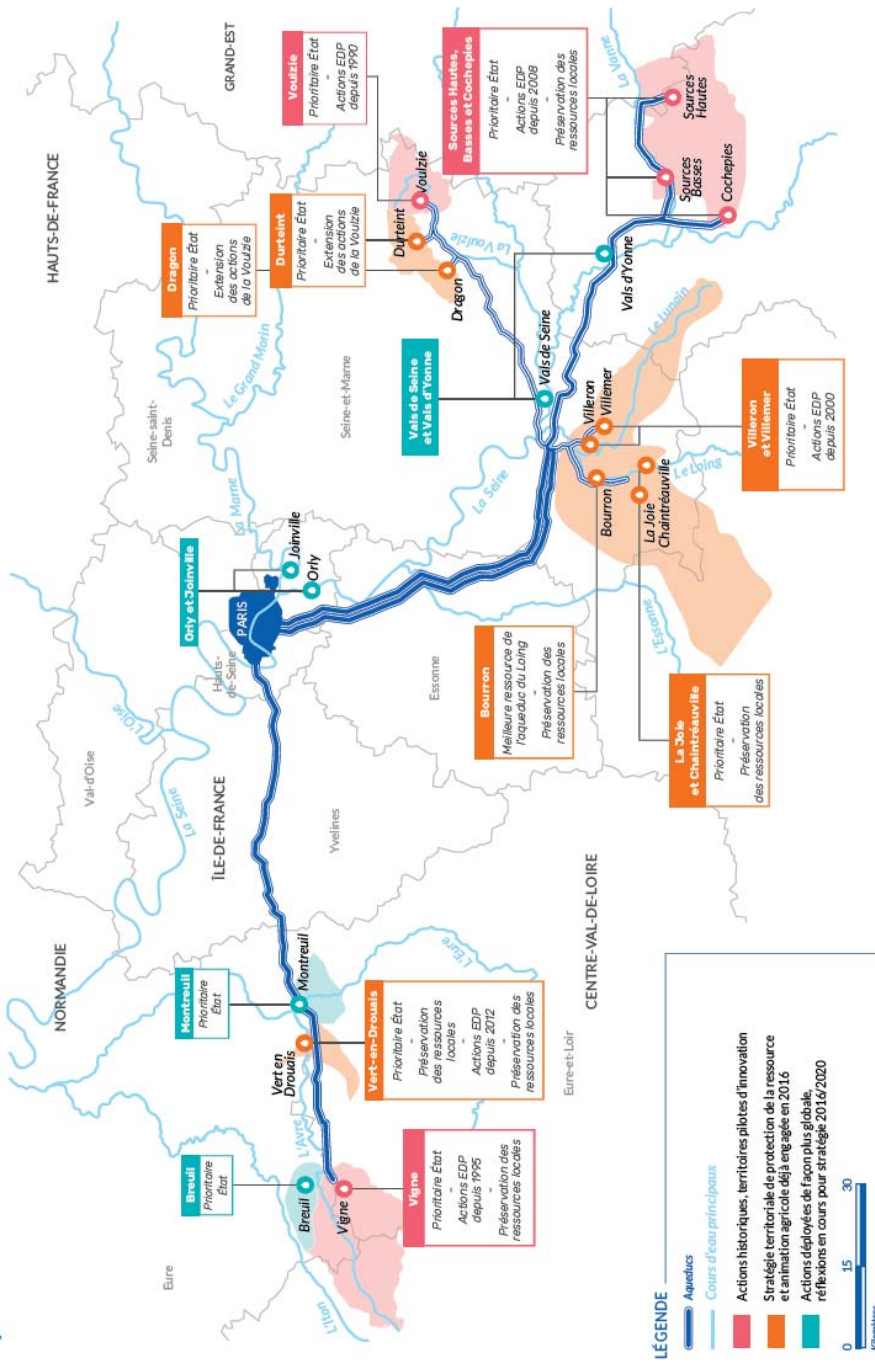
Porter et animer les programmes d'action volontaires sur les aires d'alimentation de captages

La quasi-totalité des captages gérés par Eau de Paris sont identifiés parmi les « points de prélèvement sensibles » ou les « captages prioritaires » du SDAGE Seine-Normandie. Outre les actions réglementaires (DUP), Eau de Paris mène des actions sur l'ensemble des captages des sources (sensibilisation, animation, accompagnement du changement de pratiques, mobilisation d'outils fonciers).

² Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (à l'échelle de chacun des grands bassins hydrographiques français)

³ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (à l'échelle du bassin versant)

Déploiement des actions sur les territoires



Les différentes modalités d'aides financières ont permis d'engager un réel changement de pratiques auprès d'une centaine d'agriculteurs situés sur les aires de captage d'Eau de Paris ces dix dernières années, et ont également contribué à une augmentation significative des surfaces en agriculture biologique. Aujourd'hui de nouvelles attentes émergent des territoires.

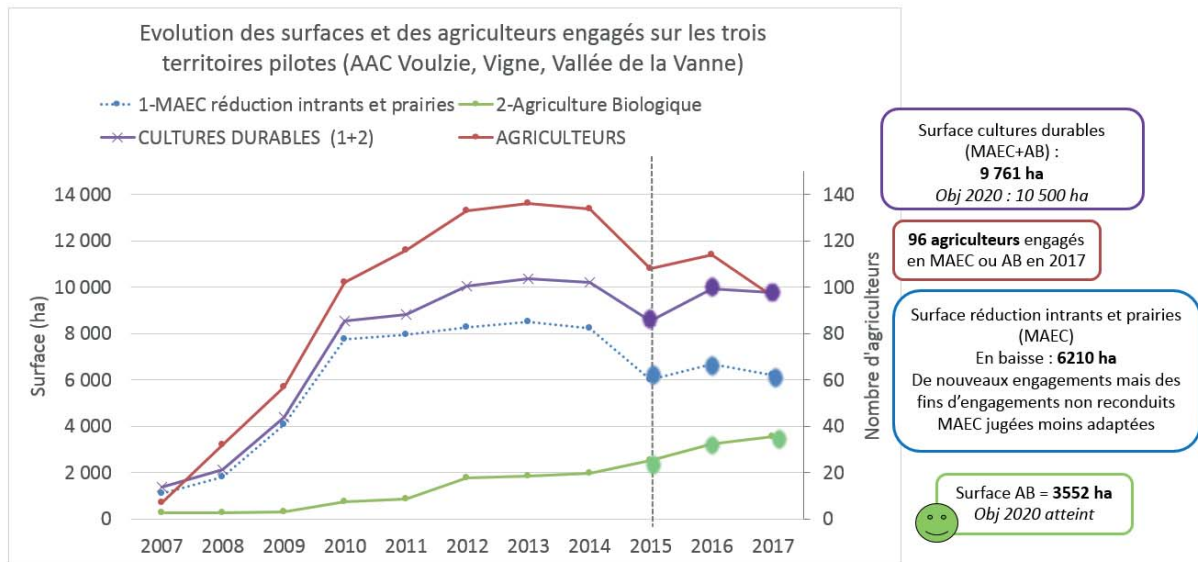
Une dynamique engagée depuis plus de 10 ans : des atouts incontestables et des marges de progrès

Pour accompagner le changement de pratiques agricoles, les agriculteurs peuvent bénéficier d'aides financières, qui les encouragent à tester et s'approprier des pratiques innovantes sans mettre en péril la santé économique de leurs exploitations, en compensant financièrement la prise de risque liée à la mise en place de nouvelles pratiques sur l'exploitation. Les systèmes de financements actuels relèvent du régime des aides à l'agriculture biologique ou des « Mesures Agri-Environnementales et Climatiques » (MAEC), dispositif issu du second pilier de la Politique agricole commune, défini dans le Programme de Développement Rural (PDR), décliné au niveau de chaque région et validé par l'Union européenne

Eau de Paris est porteuse de projets MAE depuis 2007. Sur les trois aires d'alimentation de captages pilotes sur lesquelles sont ouvertes les MAE, des agriculteurs se sont engagés volontairement dans des mesures ambitieuses, et ont modifié leurs pratiques agricoles. Le maximum d'engagement sur ces trois bassins a été atteint en 2013 (136 agriculteurs, 10 363 hectares) représentant cette année-là près d'1/6 des surfaces engagées en MAE sur le bassin Seine-Normandie.

- **Sur les sources de la Vallée de la Vanne** : sont uniquement proposées depuis 2010 des mesures de conversion en agriculture biologique ; la surface continue à augmenter en 2017, dépassant les 2 800 hectares et représentant quasiment 12 % de la surface agricole. La fréquence de détection des pesticides au-delà de la limite de qualité diminue depuis 2014, à confirmer sur le long terme.
- **Sur les sources de la Voulzie** : 40 % de la surface agricole était engagée entre 2010 et 2013 dans une MAE en réductions d'intrants (réduction de -40 % herbicides et -50 % hors herbicides). Une diminution des pics de détection de pesticides a été observée aux sources à cette période.
- **Sur les sources de la Vigne** : plus de 25 % de la surface agricole utile a été engagée en 2014, dans des mesures de réduction de pesticides mais aussi de fertilisation et de mise en herbe.

Eau de Paris possède une expérience transrégionale et historique dans ce dispositif, qui a été facteur de réussites dans la mise en place de changements de pratiques chez des agriculteurs volontaires et dans l'amélioration de la qualité de l'eau aux captages.



Après une forte adhésion, Eau de Paris constate un moindre engagement sur les mesures agro-environnementales et climatiques. L'expertise d'Eau de Paris et les différents retours du terrain ont permis d'identifier les attentes suivantes :

- **Des procédures administratives plus agiles.** Aujourd'hui, plusieurs autorités compétentes, parfaitement légitimes, interviennent (État, Région, mais aussi gestionnaire de captage et Agence de l'eau, financeur majeur de ces mesures). Eau de Paris étant concernée par 5 régions différentes, cette complexité s'accroît lorsque l'exploitation agricole est sur plusieurs régions.
- **Davantage de visibilité et d'anticipation.** Les agriculteurs demandent que les cahiers des charges des mesures soient connus et stabilisés avant de s'engager, et de pouvoir signer un contrat (nature des engagements, montants et plafond de l'aide, échéancier), avec un respect des échéanciers de paiement (fort retard constaté ces dernières années) et un échelonnement de certaines sanctions (en cas de manquements aux obligations).
- **Une meilleure adéquation avec le contexte territorial et agronomique.** C'est le cas par exemple pour la MAEC de « polyculture élevage » (pas nécessairement adaptée aux régions de grandes cultures), et pour la MAEC « système de grandes cultures » (qui manque de souplesse s'agissant de la prise en compte des traitements de semences dans le calcul des obligations de réduction de pesticides, ainsi que de l'interdiction des régulateurs de croissance).

Des appels à projet innovants portés par Eau de Paris, avec le soutien de l'Agence de l'eau

En partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Eau de Paris conduit **des projets innovants complémentaires** pour expertiser de nouveaux leviers de financements et d'appui technique :

- Une étude de faisabilité concernant la mobilisation de fonds privés pour l'accompagnement au changement de pratique ou crowdfunding - *Appel à projet AESN 2014 - « Réseau Eau »*.
- Un projet de recherche autour de la notion de « Paiement de service environnemental » qui consisterait à rémunérer les externalités positives de l'agriculture - *Projet INTERREG avec cas d'étude sur le secteur de la Vigne*.
- Un appui au développement de cultures à bas niveau d'intrants à travers notamment l'expérimentation du dispositif « de minimis ».
- Un encouragement au développement des systèmes polyculture élevage herbagers sur l'aire d'alimentation de captage de la Vigne via le projet multi-partenarial « Culture Prairies » - *Appel à projet de l'AESN 2016*.

Le projet expérimental « Culture Prairies »

Les prairies contribuent directement à la protection de l'eau. Elles jouent le rôle de filtres et limitent le lessivage des sols. Mais elles ont tendance à disparaître de nos paysages, car moins rentables que des cultures céréalières. Pour les voir refleurir, Eau de Paris a initié le projet « Culture Prairies », une expérimentation de trois ans qui durera jusqu'en 2019. Subventionné par l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre d'un appel à candidatures, ce projet est mené sur le bassin de captage Vigne-Gonord, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Paris, avec le concours de deux exploitants et trois organismes techniques : Littoral Normand, Association Bio Normandie et Elvup. Ensemble, les partenaires cherchent à identifier et tester des solutions pour montrer que les prairies ont toute leur place dans une exploitation de polyculture-élevage rentable et ainsi permettre leur maintien et leur développement.

Eau de Paris étudie enfin la possibilité de **notifier un régime à la Commission européenne**. Dans cette hypothèse, Eau de Paris aurait l'autorisation d'utiliser ce régime pour verser des aides aux agriculteurs. L'instruction et le contrôle seraient donc conduits par Eau de Paris avec un financement assuré par l'AESN. Plusieurs cahiers des charges ont ainsi été élaborés au sein de comités agricoles associant des agriculteurs des territoires pilotes engagés historiquement, l'Agence de l'eau et des conseillers intervenants sur ces territoires notamment les chambres d'agriculture et l'INRA.

Ces cahiers des charges visent à définir trois systèmes agricoles protégeant la ressource en eau, acceptables et durables agronomiquement : systèmes de grandes cultures économes en intrants, systèmes de polyculture-élevage maximisant l'utilisation de l'herbe et systèmes en agriculture biologique. Une consultation sera organisée afin d'identifier l'intérêt des agriculteurs à s'engager dans ces mesures. Quels avantages ? Une procédure simplifiée et transrégionale, un dispositif stabilisé et une adéquation aux besoins des territoires.

Des perspectives favorables dans le cadre de la révision du programme d'intervention de l'Agence de l'eau*

L'agence de l'eau propose au Comité de bassin Seine-Normandie une augmentation du budget d'aide alloué à la lutte contre la pollution diffuse agricole dans son prochain programme d'intervention (2019-2024), budget qui pourrait passer de 30 M€ par an en moyenne aujourd'hui à 45 M€ par an.

L'agence de l'eau restera présente aux côtés des acteurs locaux et les aides nécessaires à la protection de la ressource (études et travaux, actions d'animation et de sensibilisation, acquisitions foncières...) seront maintenues.

Deux axes seront renforcés :

- L'accompagnement du développement des filières agricoles qui utilisent peu d'intrants (engrais chimiques ou pesticides) : élevage extensif pour le développement des prairies, agriculture biologique, chanvre, luzerne, etc. par des aides aux études, aux investissements et à l'animation des territoires.

L'objectif premier est l'extension des surfaces agricoles cultivées sans traitement chimique ni engrais de synthèse dans les zones à enjeu eau.

- l'accompagnement financier et technique des collectivités qui gèrent des captages d'eau potable et souhaitent aider les agriculteurs à changer de pratique.

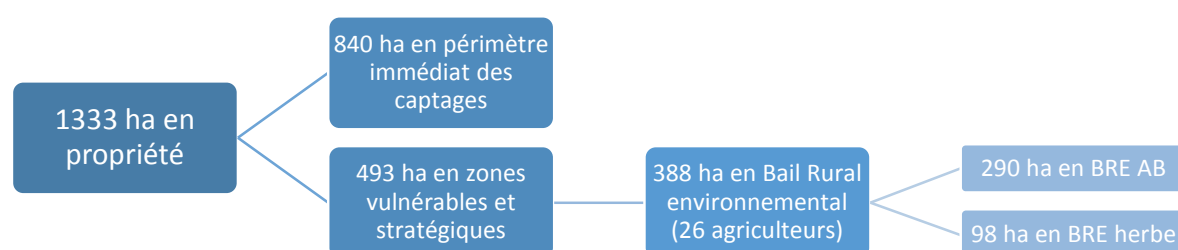
Dans le respect de l'encadrement communautaire des aides d'Etat, l'agence de l'eau sera partenaire des réflexions portées par les maitres d'ouvrages tels qu'Eau de Paris volontaires pour expérimenter de nouveaux systèmes de financement pour des changements de pratiques agricoles efficaces.

* Sous réserve de l'approbation du programme par les instances de bassin et de l'avis favorable de la commission des aides

Parmi les leviers identifiés dans les actions de protection de la ressource en eau, Eau de Paris porte des projets d'acquisition foncière sur les zones vulnérables, toujours avec l'engagement de maintenir une activité agricole durable via des baux ruraux environnementaux. Ce système permet d'assurer une pérennité sur les changements obtenus, sur le très long terme.

Les acquisitions foncières pour soutenir une agriculture durable

Eau de Paris réalise à l'amiable des acquisitions foncières en se portant candidat à l'achat de parcelles en vente avec l'appui de partenaires locaux ou des opérateurs institutionnels fonciers tels que les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)⁴. Les parcelles acquises sont alors mises à disposition d'agriculteurs s'engageant à suivre les prescriptions environnementales garantissant la qualité de l'eau dans le cadre de baux ruraux environnementaux (BRE). Ces acquisitions permettent de protéger durablement les secteurs les plus vulnérables et contribuent à encourager sur les aires d'alimentation des captages le développement de l'agriculture biologique et de l'élevage herbager. Le Conseil d'administration de la régie s'est récemment prononcé en faveur de la poursuite de ces actions, en coordination avec les acteurs locaux, dans le cadre des débats sur le schéma directeur d'investissement d'Eau de Paris à horizon 2038. Ces acquisitions sont par ailleurs subventionnées à 80 % par l'Agence de l'eau.



⁴ Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) permettent à tout porteur de projet viable - qu'il soit agricole, artisanal, de service, résidentiel ou environnemental - de s'installer en milieu rural. Les projets doivent être en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général.

Des partenariats avec les opérateurs fonciers

Dans le cadre des coopérations territoriales destinées à protéger la ressource en eau, Eau de Paris a signé des partenariats avec plusieurs SAFER, afin que celles-ci apportent leur concours technique à Eau de Paris, en vue de la réalisation d'acquisitions, de mise en réserve de foncier préalable à des échanges ou de veille foncière. À chaque acquisition, Eau de Paris verse à la SAFER le prix d'acquisition des terrains, les frais annexes ainsi que les honoraires de la SAFER. Eau de Paris peut également solliciter la SAFER pour l'acquisition ou l'échange de terrains non librement mis à la vente, c'est-à-dire dans le cadre de l'exercice du droit de préemption.

Le rôle des SAFER depuis l'entrée en vigueur de la LAAF

La Loi pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, promulguée en 2014, redéfinit les grandes orientations des SAFER et renforce le rôle de l'institution dans sa gouvernance et ses missions d'intérêt général de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Elle énonce notamment que l'intervention des SAFER « *concourent à la diversité des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économique, sociale, et environnementale et ceux relevant de l'agriculture biologique ; à la diversité des paysages ; à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique ; au développement durable des territoires ruraux et assurent la transparence du marché foncier rural* ».

Eau de Paris s'est également engagée dans un partenariat avec l'association Terre de Liens Île-de-France, qui promeut une mobilisation du foncier agricole en faveur d'un modèle durable. Celle-ci accompagne en outre des candidats à l'installation agricole, soutient le développement de l'agriculture biologique grâce à de nombreuses actions de formation et de sensibilisation et promeut des outils de finance solidaire à vocation agricole.

Des outils alternatifs à l'acquisition : les obligations réelles environnementales

Une ORE est un contrat signé entre un propriétaire et tiers agissant pour la protection de l'environnement (une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé), dans lequel il est défini des obligations environnementales liées au bien immobilier du propriétaire visant « *le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques* ». L'établissement public doit apporter une contrepartie liée aux contraintes environnementales fixées. Ce contrat, d'une durée maximale de 99 ans, est opposable aux propriétaires successifs.

Ce dispositif, encore au stade d'expertise par Eau de Paris, permet de s'adapter d'une part aux réalités du terrain et d'autre part aux volontés des parties prenantes puisque le contenu des ORE est le reflet des compromis et accord qui seront trouvés localement.

L'objectif d'Eau de Paris est d'inscrire la démarche des agriculteurs dans le long terme, en leur donnant les moyens de développer leur activité et en leur garantissant la structuration d'une filière durable pour leurs productions. Eau de Paris étudie ainsi, pour chaque territoire, les filières pouvant soutenir le développement de cultures favorables à la protection de la ressource (chanvre, sarrasin, productions biologiques, bois...). L'entreprise contribue également à mettre en relation les agriculteurs des aires d'alimentation des captages avec les consommateurs locaux ou avec la restauration collective dans le cadre du Plan d'alimentation durable de la Ville de Paris.

Accompagner la structuration des coopératives biologiques en amont

Deux coopératives agricoles spécifiquement dédiées au bio, Cocebi et Biocer, réunies au sein d'Union Bio Semences, ont pu acheter les terrains et les bâtiments nécessaires à la mise en place d'une station de semences bio dans l'Essonne grâce à l'appui financier d'Eau de Paris et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Cette station a permis de résoudre un problème structurel de la filière bio : le manque de semences bio certifiées en réponse à l'augmentation des surfaces et de la demande. Son financement a été conditionné à l'embauche par Union Bio Semences d'animateurs intervenant sur les aires d'alimentation des captages afin d'apporter le conseil nécessaire aux agriculteurs sur la filière et les débouchés économiques indispensables pour assurer leur conversion. L'Agence de l'eau au cours de son Xème programme a testé plusieurs actions de soutiens aux filières bas niveaux d'intrants ou agriculture biologique et a ainsi aidé la conversion de silos bio par la coopérative ValFrance permettant la collecte des céréales bio ainsi que le développement d'une légumerie sous forme de SCIC afin de pouvoir approcher les marchés de restauration collective deux actions en Seine et Marne sur des secteurs d'aires d'alimentation de captage.

Contribuer en aval au développement des circuits courts d'alimentation durable

Le Plan alimentation durable de Paris prévoit que d'ici 2020, la part des produits d'alimentation durables (biologique, label rouge, MSC et de saison) servis dans les cantines scolaires parisiennes s'élèvera à 50 % pour offrir aux écoliers des repas de qualité et en adéquation avec la politique de développement durable de la Ville. Eau de Paris est animatrice d'une des actions du plan qui vise à soutenir le développement de

l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation des captages, et à favoriser des liens entre les productions des agriculteurs de ces territoires et l'alimentation collective parisienne.

Des lentilles bio, produites sur l'aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne, sont servies dans les cantines scolaires du 11^e arrondissement depuis la rentrée scolaire 2017. Ainsi, grâce à une mise en relation initiée par Eau de Paris, la Caisse des écoles a signé un premier contrat avec des agriculteurs bio, qui prévoit la livraison de 7 tonnes de lentilles au cours de l'année scolaire. Ces agriculteurs se sont organisés en association reconnue GIEE par l'État (Groupement d'Intérêt Environnemental et Économique). Ils développent actuellement leur marque, Terres du Pays d'Othe, et souhaitent par ce biais améliorer leur offre en l'étendant à d'autres produits, comme les pois chiches et les huiles et en investissant dans du matériel de transformation. Une extension de cette expérimentation est proposée en 2018 à l'ensemble des caisses des écoles parisiennes.

« Cette expérimentation vient renforcer nos liens avec les producteurs biologiques proches de notre région. Elle leur assure ainsi un débouché stable et rémunérateur et participe à structurer les filières. » explique Célia Blauel, Présidente d'Eau de Paris.



Développer de nouvelles filières pour les cultures sobres en intrants

Le développement de nouvelles cultures économes en intrants constitue un levier important pour protéger la qualité de l'eau. Néanmoins, ces nouvelles cultures peinent à se mettre en place, par manque de filières locales, manque de références techniques et craintes de faible rentabilité économique.

Eau de Paris a été retenue par l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre d'un appel à candidatures visant à faire émerger et à accompagner des agriculteurs ayant un projet de développement de cultures économes en intrants.

Un premier projet a permis l'implantation chez un agriculteur de 50 hectares de sarrasin, culture qui n'utilise pas de produits phytosanitaires et ne requiert qu'un très faible apport d'azote. Une coopérative locale a apporté un appui essentiel, en développant des débouchés pour cette culture.

Une autre coopérative, Gâtichanvre, implantée dans l'Essonne, vise à transformer et valoriser la culture de chanvre. Cette culture aux multiples avantages, que ce soit en éco-matériau pour l'isolation via sa fibre ou l'alimentation humaine par ses graines, n'utilise également pas de produits phytosanitaires et très peu d'azote. Eau de Paris soutient également ce type de filière, et les surfaces en chanvre se développent (+30 hectares en 2017 sur l'aire d'alimentation de captages de la vallée du Lunain). Gâtichanvre a dernièrement pu développer son usine de transformation (séchage, défibrage) grâce à un appui financier de l'Agence de l'eau.

ANNEXES

Première entreprise publique d'eau en France, Eau de Paris délivre chaque jour à ses 3 millions d'utilisateurs une eau d'excellente qualité, au prix le plus juste. Captage, traitement, distribution, relation client : les 900 collaborateurs d'Eau de Paris interviennent à chaque étape du cycle de l'eau pour un service public toujours plus performant et innovant. Engagée pour la protection de l'eau, de la biodiversité et du climat, Eau de Paris gère durablement ses ressources et son patrimoine, en collaboration avec ses partenaires locaux.

L'eau à Paris, un service public

Créée en 2009, à l'issue d'un processus de remunicipalisation, Eau de Paris est l'entreprise publique en charge de la production, du transport et de la distribution de l'eau dans la capitale. Cet établissement public industriel et commercial est né de la volonté politique de la Ville de Paris d'une gestion directe de l'eau par un opérateur unique.

Eau de Paris, une entreprise intégrée, innovante et agile

Eau de Paris est responsable de toutes les étapes de la gestion de l'eau. La maîtrise de l'ensemble de la filière et l'internalisation des expertises font sa spécificité et lui permettent d'assurer un service public performant, capable de s'adapter aux enjeux de la ville durable et aux nouvelles attentes des territoires.

Eau de Paris, actrice du développement durable des territoires

Prête à relever chaque jour les défis environnementaux et sociaux du XXI^e siècle, Eau de Paris agit pour la gestion durable de l'eau et la préservation d'un patrimoine naturel fragile, dans un contexte de changement climatique.

Chiffres-clés

3 millions d'utilisateurs

6 usines de traitement de l'eau potable

470 km d'aqueducs

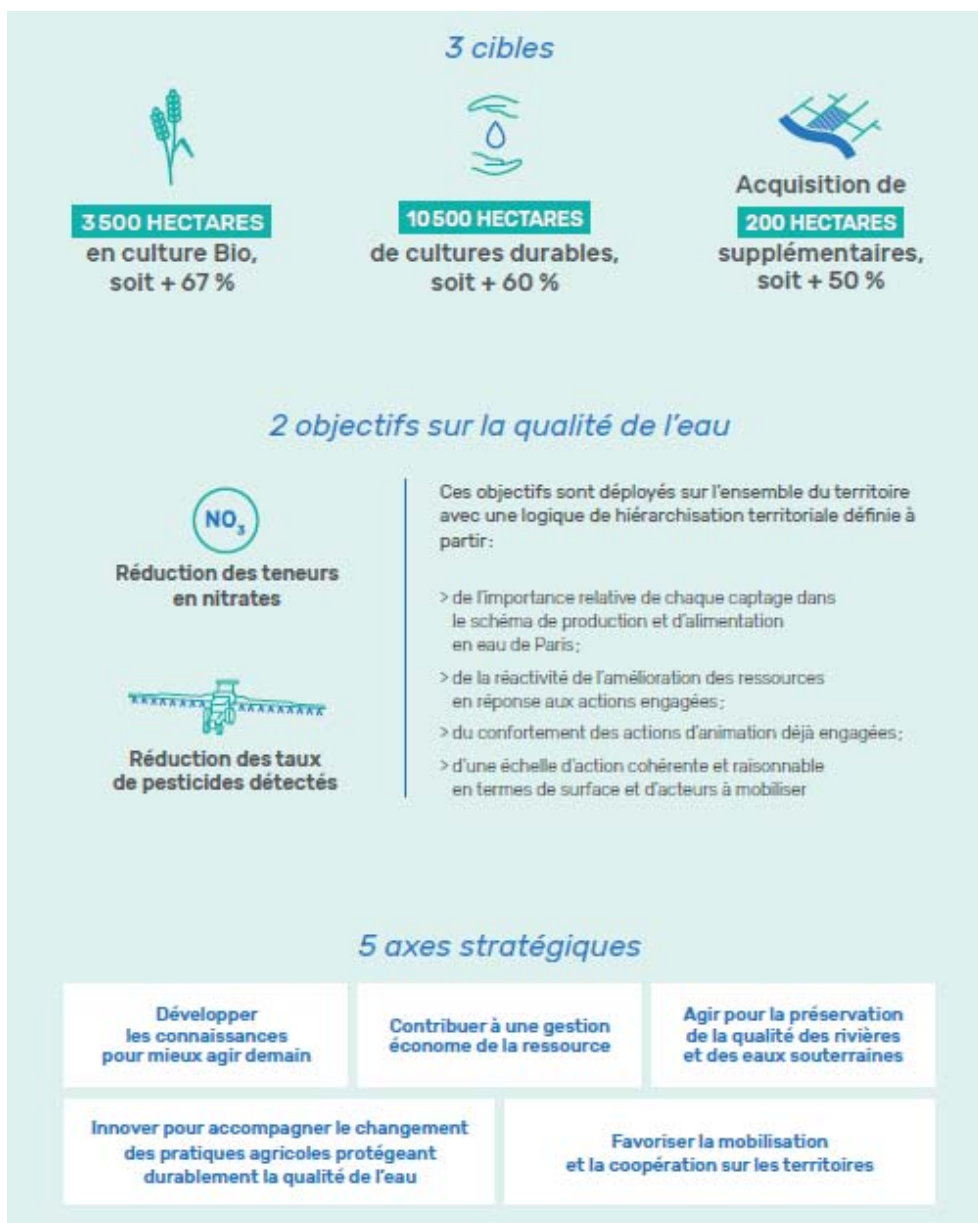
Plus de 500 000 m³ d'eau potable et 200 000 m³ d'eau non potable produits chaque jour

900 collaborateurs

Le 1^{er} laboratoire public français de recherche sur l'eau potable

1300 hectares d'espaces naturels gérés par l'entreprise publique

96 agriculteurs engagés aux côtés d'Eau de Paris pour maintenir en herbe des terrains agricoles, cultiver en agriculture biologique ou réduire les quantités d'azote ou de pesticides.



État initial 2015	État d'avancement fin 2016	État d'avancement fin 2017
2 540 ha en culture bio 8 851 ha de cultures durables 399 ha acquis	3 256 ha en culture bio 9 955 ha de cultures durables 485 ha acquis (+ 86 ha)	3 552 ha en culture bio 9 761 ha de cultures durables 485 ha acquis (+ 86 ha)

L'eau, une ressource fragile et menacée

68 % des eaux du Bassin Seine-Normandie concernées par la problématique pesticides, 30 % par les nitrates⁽¹⁾. D'ici la fin du siècle, le dérèglement climatique pourrait conduire à une augmentation de la température des cours d'eau de 2°C et une diminution de leurs débits de près de 30 %. Les défis à relever pour protéger la ressource en eau sont immenses.

La stratégie d'Eau de Paris : agir à la source

Sur les 240 000 hectares d'aires d'alimentation de captages de son territoire d'intervention, au sein du Bassin Seine-Normandie, Eau de Paris poursuit une stratégie de protection de la ressource fondée sur son expérience et en coopération avec les acteurs locaux.

Cette stratégie s'appuie sur **des actions préventives**. Elle permet non seulement d'agir en amont sur **la qualité et la disponibilité des ressources**, de **limiter les traitements** de potabilisation, mais également de **préserver un patrimoine naturel commun**.



© R. Demarçat

Des cibles ambitieuses d'ici 2020

3 cibles



3500 HECTARES en culture Bio, soit + 67 %



10500 HECTARES de cultures durables, soit + 60 %



Acquisition de 200 HECTARES supplémentaires, soit + 50 %

2 objectifs pour la qualité de l'eau



Réduction des teneurs en nitrates



Réduction des taux de pesticides détectés

100 agriculteurs engagés à nos côtés

Eau de Paris porte des "projets de territoires" en direct avec les agriculteurs. L'entreprise affirme ainsi son engagement pour des pratiques agricoles durables, rémunératrices et connectant les mondes urbain et rural. La recette fonctionne ! Dans la vallée de la Vanne, la surface en agriculture biologique est passée de 1 % à 12 % en 7 ans. Et, depuis 2017, les agriculteurs de ce territoire fournissent des lentilles vertes bio aux écoles du 11^e arrondissement.

5 axes stratégiques

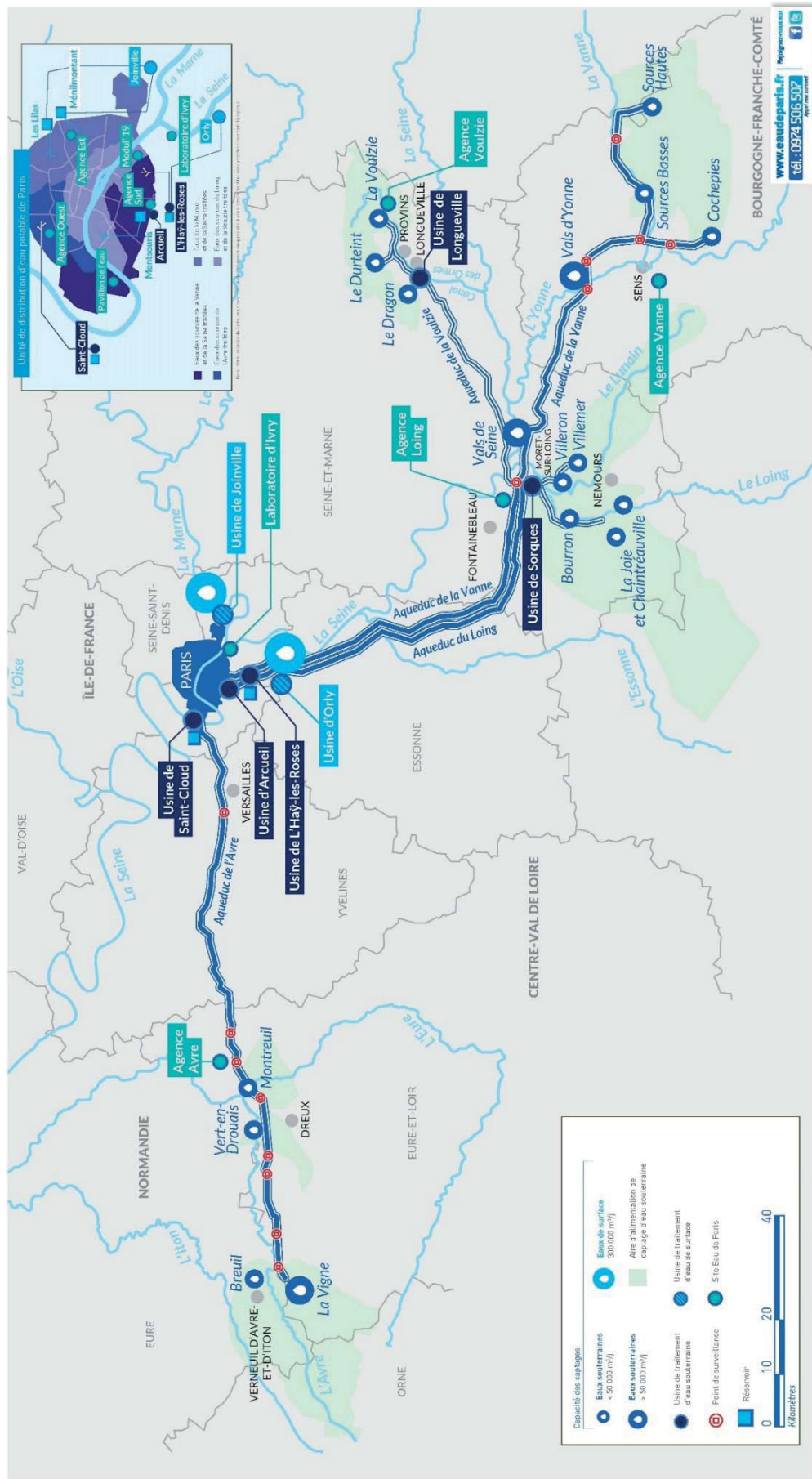
- Développer les connaissances** pour mieux agir demain, par exemple en développant des programmes de recherche publique sur les pollutions émergentes et les transferts de polluants vers les ressources en eau.
- Contribuer à une gestion économe** de la ressource, notamment à travers un plan de production annuel ajusté en fonction de sa disponibilité, l'amélioration de la modularité des usines et la lutte contre les pertes d'eau dans le réseau de distribution.
- Agir pour la préservation de la qualité des rivières et des eaux souterraines**, en travaillant à la réduction des pollutions avec l'ensemble des acteurs concernés en articulant les leviers réglementaires (en particulier les déclarations d'utilité publique) et les leviers incitatifs (conseils, aides au changement de pratique, etc.).
- Innover pour accompagner** le changement des pratiques agricoles, à travers l'animation de réseaux d'agriculteurs par quatre chargés de missions : "agriculture et territoires", des aides financières (conversion et maintien à l'agriculture biologique, mesures agri-environnementales et climatiques), la maîtrise foncière (acquisition ciblée avec maintien d'une agriculture d'urbain via des baux ruraux environnementaux), et la structuration de filières (circuits courts et protecteurs pour l'environnement).
- Favoriser la mobilisation** et la coopération, en impulsant des projets de territoire bénéfiques à la qualité des ressources en eau en lien étroit avec les agriculteurs, les collectivités, les associations, ou en sensibilisant les citoyens.



www.eaudeparis.fr
Tél : 0924 505 507



L'alimentation en eau potable de Paris



Une Agence au service de l'eau et de la biodiversité

L'Agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers.

Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques. Ils préservent et favorisent les cycles de vie d'une grande variété d'espèces et donc de la biodiversité.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.



Chiffres-clés

LE BASSIN SEINE-NORMANDIE compte 55 000 km de rivières et s'étend sur 95 000 km², soit 18 % du territoire français. Sa population est de 18,3 millions d'habitants. La région d'Île-de-France compte à elle seule 11,8 millions d'habitants.

Les eaux souterraines permettent de satisfaire près de 60 % des besoins en eau potable et jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement des rivières.

ZOOM SUR LES CAPTAGES

Les aires d'alimentation de captage représentent 27% de la superficie du bassin.

Sur 381 captages prioritaires au titre du SDAGE 2017-2021, **246 ont fait l'objet d'une aide de l'Agence de l'eau pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'actions.**

Sur la période 2013-2017, l'Agence de l'eau a accordé **66M€ d'aides** pour protéger les captages pour un montant total de projets de 114M€, représentant un peu plus de **2 500 dossiers : études et travaux pour la protection des captages, actions d'animation et de sensibilisation, acquisitions foncières.**

Programme du séminaire

Accueil 9h00 – 9h30

Au Château de Fontainebleau

Propos introductifs 9h30 – 10h

- Présidente Eau de Paris et maire adjointe de la Ville de Paris – Célia Blauel
- Directrice générale de l'Agence de l'eau – Patricia Blanc

Table ronde n°1 - Des diagnostics établis et des acteurs mobilisés

10h-11h

Intervenants :

- **DRIEE** – C. Grisez, directrice adjointe : état de la ressource en eau, mobilisation des outils régaliens ;
- **C3P** – E. Rodez, Président du groupe de travail Eau et agriculture : point de vue des instances de bassin ;
- **Chambre d'agriculture d'Eure et Loir** – P. Levitre, conseillère Agri mieux : diagnostic et conseil agronomique spécifique sur les aires d'alimentation de captages ;
- **France Nature Environnement** – JC. Bevilard, référent sur les questions agricoles : regards des ONG environnementales sur les enjeux agricoles, sanitaires, environnementaux.

Table ronde n°2 – Vers davantage d'agilité dans les systèmes d'aides financières ?

11h – 12h30

Intervenants :

- **DRIA AF** – B. Manterola, Directeur adjoint : présentation des systèmes actuels d'aides agro-environnementales (MAEC⁵, Aides Bio, etc.) ;
- **Agence de l'eau** - J. Ratiarson, chargé d'études eaux souterraines : appels à projets et appuis financiers innovants mis en place, perspectives dans le cadre du XIème programme de l'agence de l'eau ;
- **Eau de Paris** – M. Zakeossian, responsable du service protection de la ressource et biodiversité : diagnostic des dispositifs existants sur les territoires d'Eau de Paris et expérimentation sur des dispositifs alternatifs ;
- **DG Agri de la commission européenne** - G. Thiele, responsable de l'unité Aides de l'Etat : dispositifs mobilisables, procédure de notification, perspectives de la future politique agricole commune.

Pause 12h30 – 14h

⁵ Mesures agro-environnementales et climatiques

Table ronde n°3 : une palette d'outils fonciers au service de l'agriculture durable

14h – 15h

Intervenants :

- **SAFER Bourgogne - Franche Comté** – Ph. de Segonzac, directeur – l'outil d'acquisition au service des agriculteurs et des collectivités (loi LAAAF) ;
- **Terre de Liens** – JP. Lecocq, administrateur en charge du pôle accompagnement des collectivités : un réseau associatif, une entreprise d'investissement solidaire, une fondation d'intérêt public ;
- **Ministère en charge de l'Ecologie** – sous-direction des Ecosystèmes durables – B. Blanchard, adjoint au sous-directeur : les outils alternatifs à l'acquisition (obligations réelles environnementales) ;
- **Agglo du Pays de Dreux**- M Fillon, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement et C. Tripet, chef du service Eau et Assainissement : expérience d'acquisition foncière par une collectivité avec bail rural.

Table ronde n°4 : la structuration des filières au cœur des projets de territoires

15h – 16h

Intervenants :

- **Eau du Bassin Rennais** - Mme Besserve - Vice-présidente de la collectivité en charge du projet Terres de Sources : expérience d'un groupement de commande jumelé à un paiement pour service environnemental, création d'une marque, et projet de Société coopérative d'intérêt collectif ;
- **Association Terres du Pays d'Othe** - J. Vincent, agriculteur et **Eau de Paris** – MM. Larroque : achat de produits bio sur une aire d'alimentation de captages pour les cantines du 11ème arrondissement parisien ;
- **Gâtichanvre** coopérative de chanvre - Nicolas Dufour, président : culture économe en intrants, en développement, aidée notamment par l'Agence de l'Eau.

Conclusion 16h – 16h30

Présidentes de Séance (ou leurs représentants)